



Présent d'usage dans le cadre d'un divorce

Par Annafrou

Bonjour,

Je suis en procédure de divorce.

Mes parents, dans le cadre de mon anniversaire et de Noël, m'ont fait des présents d'usage sur notre compte joint pendant plusieurs années.

J'ai la tracabilité des virements effectués.

Est-ce que je peux récupérer ces présents d'usage ou sont-ils à partager avec mon mari. Nous sommes mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts.

À l'occasion de notre mariage, un virement de la part de mes parents avait également été effectué. Qu'en est-il de ce virement ?

En vous remerciant par avance de l'aide que vous saurez m'apporter

Bien cordialement,